



# La CAPEB vous accompagne : Contacts & inscription

Renforcez votre position sur le marché du bâti ancien grâce aux outils CAPEB :

- Trophées des artisans du Patrimoine & de l'Environnement
- CIP Patrimoine & Environnement
- Diplôme Universitaire Patrimoine et Gestion durable
- Prochainement l'annuaire des Artisans du bâti ancien.

Le service Développement Durable vous accompagne sur :

- La gestion de vos déchets de chantier
- L'intégration des éco-matériaux dans votre offre
- L'accès aux subventions à l'investissement dans les machines et les véhicules
- La mise en relation avec les acteurs de la rénovation énergétique et de la restauration du patrimoine
- L'appui aux démarches RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise), aux qualifications RGE, marques et labels.



Pour tous renseignements ou demande d'inscription, contactez Elsa Descombes, chargée de mission Développement Durable à la CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes :

[dev.durable@capeb-auvergnerhonealpes.fr](mailto:dev.durable@capeb-auvergnerhonealpes.fr)  
ou au 06.26.48.19.72

LES ACTIONS DU SERVICE DEVELOPPEMENT DURABLE SONT FINANCEES PAR L'UNION EUROPEENNE



## Les artisans du patrimoine bâti

Certificat d'Identité Professionnelle

pour les entreprises opérant sur le champ de la restauration du bâti ancien.



## VOUS...

- Intervenez sur le patrimoine vernaculaire (maisons de villages, fermes, chapelles, moulins, puits et fontaines, statues, lavoirs, etc.) et/ou sur des ouvrages classés ou inscrits.
- Contribuez à la sauvegarde des traditions et styles régionaux.
- Partagez ces valeurs : respect des traditions anciennes du bâti, travail bien fait, utilisation des matériaux locaux, respect de l'environnement.
- Souhaitez intégrer un réseau d'artisans reconnus et compétents ...

## ... ÊTES UN ARTISAN DU PATRIMOINE

### LE C.I.P. PATRIMOINE & ENVIRONNEMENT C'EST...

Le moyen le plus simple et le moins coûteux d'être identifié par les architectes, les maîtres d'oeuvre, les maîtres d'ouvrages publics/privés et les particuliers dans le domaine du patrimoine. D'autant plus que le CIP est opposable dans les marchés publics.



## LE C.I.P. : À QUOI ME SERT-IL ?

?

- Être reconnu comme un expert de la rénovation du bâti ancien
- Promouvoir le savoir-faire et les compétences de l'entreprise auprès des clients
- Un atout supplémentaire pour bénéficier de subventions ou réduire ses primes d'assurances
- Être référencé prochainement dans l'annuaire CAPEB des Artisans du bâti ancien

## LES CRITÈRES D'OBTENTION

- Suivre 3 jours de formation au diagnostic du bâti ancien.
- Constituer un dossier comprenant au moins 2 références de chantiers sur du bâti antérieur à 1948.

